



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 22-20190322

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE
PAIEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 22-20190322**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT
SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2019**

Le Président expose à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil communautaire.

Pour tenir compte de l'avancement des projets, il y a lieu d'ajuster et de mettre à jour les AC/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Assainissement des eaux usées pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Assainissement		EU 2012 Lot 2 Ferry – Tampon	400 000 €	0 €	400 000 €		
		EU Extension 18-19 – St. Joseph	6 000 000,00	0 €	800 000 €	2 300 000 €	2 900 000 €
		EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000 €	8 224 €	1 000 000 €	241 776 €	

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- . d'adopter la mise à jour des AP/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Assainissement pour les opérations ci-dessous :

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Assainissement		EU 2012 Lot 2 Ferry – Tampon	400 000 €	0 €	400 000 €		
		EU Extension 18-19 – St. Joseph	6 000 000,00	0 €	800 000 €	2 300 000 €	2 900 000 €
		EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000 €	8 224 €	1 000 000 €	241 776 €	

- . d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Le Conseil,****Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- décide d'adopter la mise à jour des AP/CP du budget primitif 2019 sur le budget annexe Assainissement pour les opérations ci-dessous :**

Budget	N° AP	Intitulés	Coût de l' A.P. (TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021
Budget Assainissement		EU 2012 Lot 2 Ferry – Tampon	400 000 €	0 €	400 000 €		
		EU Extension 18-19 – St. Joseph	6 000 000,00	0 €	800 000 €	2 300 000 €	2 900 000 €
		EU Pente Orange Pota Songe – Entre Deux	1 250 000 €	8 224 €	1 000 000 €	241 776 €	

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00**Contre : 00****Pour : 42**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

